

Unité départementale d'Ille-et-Vilaine
L'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes

Rennes, le 08 Octobre 2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 03/09/2024

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

DELOIARIE Georges et Odette

Le Chatelier
35630 La Chapelle-Chaussée

Références : UD35/2024-563
Code AIOT : 0005514845

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 03/09/2024 dans l'établissement DELOIARIE Georges et Odette implanté Le Chatelier 35630 La Chapelle-Chaussée.

Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques
(<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Inspection dans le cadre d'une action de contrôle des ferrailleurs.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- DELOIARIE Georges et Odette
- Le Chatelier 35630 La Chapelle-Chaussée
- Code AIOT : 0005514845
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Le terrain objet de l'inspection a abrité une ancienne activité d'entreposage de ferrailles et de VHU.

Thèmes de l'inspection :

- Déchets
- VHU

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Constats	Autre du 19/09/2024	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection a mis en évidence que les activités objet de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 1983 modifié ont complètement disparu.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Constats

Constats :

Lors de l'inspection, il a été constaté qu'il ne subsiste plus aucune trace de l'activité d'entreposage de ferrailles et de VHU objet d'un arrêté préfectoral du 10 janvier 1983.

En particulier, les quelques véhicules dont la présence constatée en 2018 n'avait pas permis de considérer la cessation d'activité comme complète, ne sont aujourd'hui plus là.

Dans ces conditions, il convient de considérer que l'établissement n'est plus actif.

On notera par ailleurs que l'exploitant a disparu. En effet, la société DELOIARIE GEORGES (SIRET 327 091 153 00012) dont l'objet est la récupération de ferraille et vieux métaux non ferreux est fermée depuis le 1er juillet 1987 et la société DELOIARIE ODETTE (SIRET 341 852 952 00017) dont l'objet est la récupération de déchets triés a été radiée du registre du commerce depuis le 07 avril 2015.

Type de suites proposées : Sans suite



Situation constatée